

DOSSIER DU MOIS

LE LOGEMENT DE TRANSITION : « UNE CHAMBRE À SOI » DANS LES INTERSTICES

Dossier du mois préparé par :

Karine Clerc, chargée d'enseignement à la HETSL | HES-SO et conseillère municipale (en charge de l'Enfance et la Cohésion sociale à Renens, 2016-2025)



Décembre 2025

Avertissement : Le contenu des « dossiers du mois » de l'Artias n'engage que leurs auteurs et autrices.

À PROPOS DE L'AUTRICE

Karine Clerc est travailleuse sociale, titulaire d'un master en travail social. Elle a notamment travaillé au sein d'une commune dans le domaine des politiques jeunesse durant plus de dix ans, tout en participant à des travaux de recherche sur les politiques publiques dans le domaine de l'insertion des jeunes. Également engagée politiquement, elle est élue Municipale à Renens en 2016, en charge des politiques de l'enfance et de la cohésion sociale. Elle a pu expérimenter le fonctionnement moins visible des institutions et le caractère dynamique des représentations, des discours, des processus institutionnels et financiers, et des personnes impliquées. En se penchant sur sa mission locale de politique sociale, elle s'est très vite retrouvée dans le domaine du logement, révélateur d'un système plus large et du lien entre la part visible, manifestée par la précarité résidentielle, et la part moins visible, liée à la répartition des ressources.

RESUMÉ

Offrir aux personnes en situation de précarité résidentielle un refuge et une opportunité de retrouver une stabilité : C'est la vocation des différents logements de transition développés depuis 2019 par la Ville de Renens.

Ces logements « tremplin », qui se distinguent des hébergements d'urgence, se déclinent sous différentes formes, dans des lieux tels que des bâtiments destinés à la vente ou à la démolition ou encore appartenant à la commune.

Ce dossier décrit le contexte social et historique de la Ville de Renens, sa politique du logement et la crise du logement à laquelle elle est confrontée, avec un taux de vacance très bas. Partant de là, quelles réponses apporter à la récurrence du sans-abrisme ? C'est un partenariat entre plusieurs acteurs, en-dehors des logiques de « silo », qui a permis la réalisation de plusieurs expériences de logement dans des lieux n'ayant pas initialement de vocation sociale, mais qui, à un moment donné (entre la libération du bâtiment et les travaux de transformation par exemple), étaient libres et ont permis à des personnes de retrouver pour un temps une stabilité dans un lieu à elles.

Tandis qu'une étude spécifique de la HETSL en collaboration avec l'OFL s'est penchée sur les expériences réalisées, les parcours des personnes concernées et les conditions de création, d'attribution et d'accompagnement nécessaire, le présent dossier est axé sur le développement politique du projet et les collaborations entre les acteurs. Il démontre comment, grâce à la coopération et à la créativité, il est possible de placer la lutte contre le sans-abrisme au cœur des priorités d'une collectivité publique.

TABLE DES MATIÈRES

R E S U M É	3
I N T R O D U C T I O N	5
1. La ville de Renens.	6
2. Une crise du logement permanente	7
3. Manifestation locale d'un problème global.....	8
4. Autonomie communale et problématiques publiques	10
5. La récurrence du sans-abrisme.....	10
6. Politique du logement à Renens.....	11
7. Situations « hors cases ».....	12
8. Répondre aux femmes vivant dans la précarité.....	14
9. D'autres expériences.....	16
CONCLUSION	17
BIBLIOGRAPHIE	18

INTRODUCTION

Depuis 2019, la ville de Renens, chef-lieu du district de l'Ouest lausannois, a créé différents types de logement de transition (LT). Ces logements ont pour vocation d'offrir à des personnes en situation de précarité résidentielle, un refuge (par opposition à un hébergement d'urgence) et une opportunité de retrouver une stabilité. Ils se déclinent en quatre formes différentes, dans des lieux tels que des bâtiments destinés à la vente ou à la démolition ou dans des bâtiments appartenant à la commune. Ces lieux n'avaient pas de vocation sociale. Leur existence et leur usage a ainsi été nommé « interstices » : entre la libération d'un bâtiment et les travaux de transformation, entre les politiques publiques établies et les manifestations d'une réalité sociale, entre l'urgence de se mettre à l'abri et le besoin humain de pouvoir s'inscrire (à nouveau) à quelque part. Un appartement en colocation pour des familles monoparentales, une maison pour des femmes en situation d'itinérance, un appartement pour des hommes sans logement mais ayant un emploi, une ancienne pension, avec une quinzaine de chambres, ont ainsi pu constituer des occasions d'un nouveau démarrage dans la vie de quelques hommes et femmes, et la démonstration de perspectives politiques dans ce domaine. Cette offre a fait l'objet d'une étude spécifique (Reitz et al., 2024), visant à présenter le contexte de ce développement, décrire les expériences réalisées, les parcours des personnes concernées et les conditions de création, d'attribution et d'accompagnement nécessaires. Permettre aux personnes sans logement de trouver une stabilité, comme alternative à ce que serait pour elles et les structures qui les accueillent, une gestion de crise permanente demande de penser la grande précarité comme une composante structurelle de la politique du logement. Pour l'auteure de ces lignes, c'est aussi une opportunité de transformer l'action publique, en se saisissant de toute opportunité pour permettre aux personnes concernées de reprendre pied et de retrouver une place, en refusant à tout prix de les stigmatiser.

Selon Bruno Latour (Leglu, Haït, 2022), nous sommes tous les habitants d'un paysage controversé¹. C'est aussi l'une des dimensions saillantes de l'expérience politique réalisée par l'auteure : la confrontation des visions qui se traduit par une interprétation de la réalité, parfois une résistance à l'objectiver, voire d'une performance (produire ce qui n'existe pas à force de discours) tel que théorisé par Judith Butler (1990). Dans le cas du logement, en particulier en cas de grande précarité résidentielle, cette controverse prend différentes formes, entre évitement, négation ou rejet de la responsabilité sur un tiers lorsque ce n'est pas sur les personnes elles-mêmes. En tirant le fil de ces controverses, on découvre des logiques, des intérêts, des raisons légales, des obstacles et des devoirs. Pourtant, la précarité du logement ne diminue pas, quelles que soient les bonnes raisons de chacun.e. Aucune position de principe ne parvient à effacer ou à résoudre des situations sociales parfois très péjorées, ou semblant momentanément insolubles. Il serait sans doute utile de chercher à comprendre les problèmes de logement en observant ces intérêts peu visibles, qui bloquent le développement de solutions durables.

En choisissant de rendre visibles les personnes marginalisées — en suspendant les jugements et en favorisant le dialogue entre des acteurs aux positions diverses (politiques, associatifs, citoyens) — il a été possible de créer des espaces propices à la réflexion et à l'accueil de la précarité. Des personnes issues du travail social ont contribué à relier les différents cadres qui structurent la question du logement : les lois, les services administratifs, les difficultés sociales et les besoins en accompagnement, portés collectivement.

Les personnes impliquées dans ces projet sont l'auteure de ces lignes, impliquée en qualité de Municipale de la cohésion sociale, le Municipal du logement, la responsable de l'Office du logement, au carrefour entre plusieurs services traitant de dimensions techniques et sociales et pivot du développement des logements de transitions à Renens, les institutions et associations sociales, telles que l'association

¹ https://www.sciencesetavenir.fr/archeo-paleo/anthropologie/bruno-latour-decrypter-les-controverses-est-un-enjeu-democratique_166892

régionale d'action sociale et la pastorale de rue de l'église catholique ou encore le Sleep-in, un hébergement d'urgence géré par une association², ainsi que la Municipalité de la ville qui a validé la démarche. À l'image de cercles concentriques, les acteurs impliqués dans les questions de logement interagissent entre eux et forment également un noyau confronté à un environnement extérieur composé d'attentes sociales, d'intérêts immobiliers, de politiques cantonales et d'associations de défense des personnes sans-abri. Ce texte entend montrer qu'il est toutefois possible, dans ce domaine comme dans d'autres, de créer des espaces dans lesquels chacun.e élargit son point de vue pour intégrer, en partie, la position des autres. Il décrit aussi des dimensions peu visibles et pourtant très importantes dans l'organisation et le financement des politiques sociales, telles que la politique fiscale et les critères de répartition des ressources. Nous verrons que les représentations dépendent aussi de ces aspects.

Quant aux acteurs du secteur immobilier, bien qu'ils détiennent une part significative du parc bâti, ils semblent relativement peu mobilisés ou interpellés lorsqu'il est question de l'urgence sociale face au logement. Leur silence questionne, et pourtant, dans certains cas, certains acteurs de ce milieu ont accepté de sortir du cadre, pour favoriser l'hébergement d'une situation vulnérable.

Les situations de mal ou de non-logement émergent souvent à l'initiative de professionnel.le.s qui travaillent dans les lieux d'accueil bas seuil et les hébergements d'urgence. Ils et elles sont confrontés directement à ces situations de détresse résidentielle. Faute de solution ou d'intérêt, face à des situations très complexes, telles que des personnes cumulant des vulnérabilités physiques, sociales, statutaires, l'écoute des autorités fait la plupart du temps défaut. Cette écoute est pourtant la première marche d'une élaboration qui permet de mesurer l'écart entre les réponses politiques existantes et la réalité exprimée dans différents lieux de la ville. Elle est aussi importante pour permettre de mettre en relation les situations et les opportunités qui se présentent, et surtout, pour agir sur ces opportunités de manière à les faire coïncider avec les besoins. Un partenariat qui se construit non pas sur une solution, mais sur la construction d'une compréhension commune.

Le monde politique se situe au croisement de multiples enjeux : attentes, logiques financières et, comme mentionné en préambule, controverses. Documenter ces expériences permet de les rendre visibles, d'en garder une trace et d'ajuster le dispositif. La réalisation de telles analyses rencontre d'ailleurs des résistances. C'est dans cet esprit réflexif qu'une étude a été confiée à la HETSL, forte de l'expertise développée par l'Observatoire des précarités³. Cette étude, retrace les conditions, quelques résultats et recommandations pour le développement de logements de transition, mais aussi pour une coordination et une approche de politique publique en la matière. L'étude a été soutenue financièrement par l'Office fédéral du logement et par le Bureau de l'égalité vaudois.

1. La ville de Renens.

La ville de Renens est passée d'un village à une ville, devenue une commune industrielle de 21'000 habitant.e.s, qui s'est développée autour de la gare depuis le XIX^e siècle. « Renens a deux histoires: celle d'un petit village agricole et viticole jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, et celle d'une commune transformée par l'arrivée du chemin de fer en 1855 et l'inauguration de sa gare en 1875. (-) Ce sont le début de l'industrialisation, l'arrivée en nombre de travailleurs suisses ou immigrés, et avec eux la construction des premières grandes infrastructures qui vont poser les fondations de la ville que nous connaissons aujourd'hui » (Feuille des avis officiels, FAO, 2025).

² <https://sleepin-lausanne.ch/>

³ <https://www.hetsl.ch/observatoire-des-precarites>

Historiquement, cette commune héberge ainsi des ouvriers et des personnes ayant des revenus faibles. En raison de la migration laborieuse et des mouvements que celle-ci a entraîné (regroupements familiaux, organisation communautaire, par exemple), elle est l'une des communes de Suisse avec le plus haut taux d'étranger.e.s⁴. Avec la transition industrielle (fin des années nonante), plusieurs thématiques sociales ont fait irruption sur la scène communale et sont devenues des chantiers d'activités centraux des autorités de la ville, telles que la montée du chômage avec les fermetures d'entreprises et la question du logement. Cette évolution urbaine représente un défi constant pour les autorités. « Le développement moderne de Renens est à bien des égards un cas d'école. Il débute avec la construction de la gare, puis se poursuit par une phase d'industrialisation au cours du XX^e siècle et une forte augmentation de la population. Parmi celle-ci, on retrouve une grande partie d'immigré.e.s qui ont forgé dès les années 1950 l'identité multiculturelle de la ville. Une phase de désindustrialisation s'engage ensuite dans les années 1970, complétant une dynamique qui a caractérisé bon nombre de communes suisses proches de centres urbains. S'y posent plusieurs défis : créer de nouveaux emplois, gérer et absorber de grands chantiers urbanistiques (rénovation de la gare, tram, nouveaux quartiers), accueillir une population croissante grâce à des infrastructures attractives (logements, emplois, écoles, accueil périscolaire, loisirs), tout en continuant de valoriser la multitude de cultures et d'identités qui font l'âme de la commune » (FAO, VD, 2025).

2. Une crise du logement permanente

Derrière cette formulation, une réalité plus nuancée, car Renens est une ville où la réalité sociale ne se limite pas à sa figure multiculturelle, pittoresque et folklorique. En réalité, la population de Renens a des faibles revenus, comme en atteste la valeur de son point d'impôt⁵. En lien avec cet aspect, Renens a dû faire face à des tensions fortes entre les besoins de sa population, la transition industrielle, la crise de l'emploi et celle du logement.

Le problème se pose au-delà des frontières communales : en 2013, les communes de l'ouest lausannois s'étaient penchées sur les collaborations intercommunales pour faire face à la crise du logement dans leur région, soutenues par l'OFL⁶. La pénurie de logements à prix abordable dans le canton de Vaud n'était déjà pas un phénomène récent. Depuis les années 1970, des lois et mesures ont été mises en place pour y faire face, notamment avec l'adoption d'une loi sur le logement en 1973. Cependant, malgré ces efforts, la situation reste préoccupante. En 2008, face à une aggravation notable de cette crise, les autorités vaudoises proposent de nouvelles mesures. Celles-ci reposent sur le constat que la rareté de l'offre immobilière provoque une forte hausse des loyers et des prix de vente, accentuant la pression sociale. De nombreuses catégories de la population se trouvent ainsi exclues du marché : les personnes à faibles revenus, les jeunes, les personnes âgées et même les classes moyennes, qui ne peuvent ni accéder aux logements subventionnés ni assumer les coûts du marché libre. Dans ce contexte, les communes de l'ouest cherchent de moyens d'agir à l'échelle du district (Thévoz et Walter, 2013, p 11).

⁴ https://renens.ch/articles.php?menus_pages_id=2&id=104

⁵ Sommes des impôts perçus divisée par le nombre d'habitant.e.s. Ce chiffre renseigne sur la situation des contribuables <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/statistique/statistiques-par-domaine/18-finances-publiques-et-administration/finances-communales#c2070127>

⁶ Office fédéral du Logement

Les investisseurs immobiliers jouent un rôle déterminant dans les politiques du logement, bien qu'ils soient rarement intégrés aux débats publics concernant la précarité résidentielle. Leur logique d'investissement à long terme leur permet d'attendre le moment opportun pour agir, ce qui peut profondément transformer certains quartiers et contribuer à la raréfaction des logements accessibles. Cette dynamique représente un véritable défi pour les politiques locales, qui disposent de leviers d'action limités. Leur influence se restreint souvent aux terrains dont elles sont propriétaires ou aux outils d'aménagement du territoire, tels que les plans d'affectation communaux⁷ qui règlent l'usage du sol, et permettent en partie, d'encadrer les pratiques spéculatives⁸. Illustration notable de la controverse évoquée plus haut, la longueur des procédures est par ailleurs décrite par ces mêmes milieux immobiliers, qui lui attribue l'une des causes de la pénurie de logement. Les normes d'aménagement du territoire, les lois sur la protection (patrimoine, monuments, environnement), les prescriptions urbanistiques (distance, hauteur, densité etc.) sont parfois jugées trop contraignantes ou mal adaptées⁹.

À l'inverse, les besoins sociaux sont immédiats ; leur manifestation appelle des réponses urgentes. Néanmoins, entre ces deux dynamiques — les investissements à long terme, dans une logique de profit, mais soumis à des règles, des lois strictes et de longues procédures, et les besoins humains immédiats — des brèches existent. Ces brèches, depuis longtemps investies notamment par les squats, peuvent aussi faire l'objet d'une politique formalisée, destinée à un public précarisé : « Dans un territoire communal en forte mutation tel que celui de Renens, les périodes interstitielles d'attente induites par la présence de biens immobiliers vacants constituent ainsi des opportunités pour la création de LT ». (Reitz, Thiévent et Iorio, 2024, p.4). Il s'agit des bâtiments vides en attente d'un permis de construire, voire d'un projet de construction. Lorsqu'une opportunité se présente, il s'agit d'identifier les représentant.e.s de chaque instance concernée et organiser une collaboration.

3. Manifestation locale d'un problème global

L'accès au logement soulève la question d'une répartition des responsabilités sociales et des ressources entre les communes et entre ces dernières et le canton¹⁰. D'une part, les frontières des communes sont perméables et les personnes se déplacent d'une commune à l'autre, notamment pour des raisons professionnelles, familiales ou pour trouver un logement. Cette mobilité comporte toutefois des limites car les communes ne disposent pas toutes de logements accessibles pour tout type de population. Les raisons sont historiques, sociales, fiscales, et s'alimentent mutuellement : les communes qui ont des contribuables à faible capacité financière ont moins de ressources et doivent répondre aux besoins de leurs habitant.e.s. Les communes plus aisées sont épargnées car il n'existe pas d'obligation cantonale ou de coordination pour assurer une répartition des différents types de population à l'échelle du canton.

D'autre part, les communes doivent participer à la péréquation, mécanisme de partage de leurs ressources fiscales. La péréquation communale (horizontale) vise à corriger les inégalités entre les communes d'un même canton par des transferts financiers. Ce mécanisme répartit les ressources

⁷ <https://www.vd.ch/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/plan-d-affectation-communal>

⁸ <https://lausannecites.ch/articles/lausanne-les-loyers-sont-eleves-cause-de-la-speculation>

⁹ <https://www.news.admin.ch/fr/newsb/mPv5zis1PLFFizEIFaMOA>

¹⁰ <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/175.51?key=1725882485256&id=20d51e33-17a0-42b4-8736-48e5a8461eb3>

entre communes en fonction de leur potentiel fiscal : celles au-dessus de la moyenne alimentent un fonds, redistribué à celles qui sont en dessous. La péréquation des besoins/charges peut aussi être verticale (lorsque le canton intervient pour contribuer aux besoins des communes), et vise à compenser des différences de coûts liées à des facteurs (critères) démographiques, topographiques ou sociodémographiques, qui influencent le coût des services publics (UCV, 2024). Le choix de ces critères est très politique : qu'est-ce qui justifie une répartition des charges et des ressources ? Quels problèmes sont considérés comme publics à l'échelle du canton ? La loi sur la péréquation a changé en 2024, modifiant les critères de répartition. Ces derniers ont été critiqués par un rapport de minorité de la commission du Grand Conseil chargée d'étudier la nouvelle péréquation financière, notamment en raison d'une trop faible prise en compte des besoins sociaux. Ces critiques ont été formulées dans un rapport de minorité : « Une commune ne se résume pas à des critères géographiques ou urbanistiques. Les critères sociologiques et sociaux sont d'autant plus nécessaires, que tout projet politique in fine s'adresse aux habitant.e.s du canton, répartis dans les communes. Ces critères sociologiques sont particulièrement importants dans les villes-centre et les villes. En effet, c'est dans ces communes que les besoins en politiques publiques sociales se concentrent et requièrent une solidarité intercommunale importante » (Rapport de minorité, secrétariat du Grand Conseil vaudois, 2024).

L'idée avait été soulevée déjà en 2013, dans le cadre des discussions intercommunales mentionnées plus haut, sur la pénurie de logement (dans l'ouest lausannois) : « En lien à cet accueil se pose la question du partage des coûts : si certaines communes participent plus que d'autres à la production de certains types de logements, les communes ne devraient-elles pas réfléchir à une répartition des coûts ? Certains interlocuteurs ont souligné de fait la possibilité d'inclure cela dans la péréquation intercommunale » (Thévoz & Walter, 2013 : 15).

La répartition des ressources fait ainsi régulièrement l'objet de controverses politiques, sans pour autant être articulée aux enjeux sociaux qui se posent dans le même temps. Les discussions autour de la péréquation sont souvent perçues comme trop techniques et peu accessibles, ce qui limite l'appropriation de ces enjeux par le grand public. C'est regrettable, car une partie du problème trouve justement son origine dans ces mécanismes de répartition. En apparence, on débat de la responsabilité du canton et des communes, du « choix » des communes de fixer leur coefficient d'impôt et d'offrir des prestations, voire de leur mauvaise gestion financière. En réalité, la difficulté vient de la complexité, souvent réduite à une seule composante, à tort : « Une controverse est caractérisée par un enchevêtrement d'enjeux variés, de faits et de valeurs ainsi que par le fait que s'y jouent simultanément une définition de la technique et du social » (Tari, 2021, p.26). En plus des conséquences directes sur l'accès au logement et les moyens des communes, ces éléments influencent les représentations et la perception des autorités locales face aux besoins en logement, en particulier pour des logements de transition. Dans le cas du logement, la non-prise en compte d'une répartition des ressources à l'échelle cantonale a un effet stigmatisant sur certaines communes, de la même manière qu'avec les individus. Autrement dit, on attribue à une commune la responsabilité de situations de grande précarité résidentielle qui se manifestent chez elle mais qui en fait, n'est que le lieu d'expression d'un problème global.

Cette précarité se manifeste notamment au sein des structures d'accueil, portée par un tissu associatif et militant la plupart du temps. Les autorités de Renens ont souvent composé avec ces acteurs-là, qui ont historiquement joué un rôle de filet social. Ce partenariat se manifeste par des rencontres régulières, par la tenue d'un réseau biannuel des acteurs de la cohésion sociale¹¹ et par des liens informels réguliers. Dans le domaine du sans-abrisme, ce partenariat s'est construit au fil du temps, fruit d'une volonté de rester informé, d'une reconnaissance mutuelle et du choix de ne pas se rencontrer uniquement dans l'urgence. Cette approche repose toutefois sur des engagements personnels et reste fragile.

¹¹ https://www.renens.ch/docuploads/vie_pratique/integration/pdf/Repertoire_Cohesion_Sociale_2025-web.pdf

4. Autonomie communale et problématiques publiques

La controverse sur les besoins en logement dans le canton de Vaud peut être en partie expliquée par une autonomie communale mal définie et inégalement appliquée, comme le souligne le travail de Nicolas Keuffer sur l'autonomie communale (Keuffer, 2020). Ce dernier révèle que, malgré un cadre légal formellement homogène, les communes vaudoises présentent des disparités significatives en matière d'autonomie perçue et effective. Ces différences influencent leur capacité à initier des réformes, à gérer des politiques publiques, et notamment à répondre aux besoins en logement (Keuffer, 2020). Elles empêchent aussi souvent de se mettre d'accord sur les problèmes publics et sur la nécessité d'y répondre. Comme le souligne Brisson, il faut qu'un certain nombre d'acteurs.rices se mettent d'accord et créent les conditions pour qu'un problème devienne, de fait, public. Dans un système décentralisé comme en Suisse, la reconnaissance d'un problème public se heurte à plusieurs obstacles tels que la dispersion des responsabilités et la diversité des intérêts en présence. « Ainsi, aucune question, aucun sujet, aucune condition objective n'est un problème public *a priori*. Il faut qu'il soit reconnu comme problématique pour que le fait objectif reçoive l'attention publique qui l'érige en problème » (Brisson, 2019, p. 5). C'est donc bien à force de mobilisation et de mise à l'agenda politique que la question du sans-abrisme pourra devenir un problème public. « Les problèmes publics sont le fruit d'activités concurrentielles de mobilisations, de « traductions », de mises en récits » (Brisson, 2019, pp. 14 à 19, annexes). Les expériences décrites dans [l'étude](#) visent à aller dans ce sens. La marge de manœuvre des communes face au sans-abrisme apparaît ainsi dans les angles morts d'autres politiques, telles que les politiques fiscales qui définissent la répartition des ressources, et les missions communales face à celles du canton.

5. La récurrence du sans-abrisme

La problématique du sans-abrisme revient régulièrement dans le débat public notamment dans les cantons romands. Ce sont la plupart du temps les structures d'urgence, aux premières loges pour constater l'ampleur des situations de sans-abrisme, qui font remonter les besoins et les invitent dans l'agenda politique. En 2015, le manque de places dans les hébergements d'urgence avait déjà fait l'objet d'une mobilisation et de fortes tensions politiques. Cette pénurie et la logique saisonnière (certains lieux d'accueil sont fermés durant la belle saison) mettaient les structures en grande difficultés à la sortie de l'hiver¹². Les personnes concernées ou en contact avec elles dénoncent l'absence de réponses adaptée : « Au plan politique, la thématique de l'hébergement d'urgence revient dans la sphère publique vaudoise de manière récurrente, souvent impulsé par des crises ou des événements qui touchent à la condition et à la dignité humaine » (Gutjahr et al, 2023, p.12).

Sept années après cette occupation, un nouveau collectif, le collectif 43m²¹³, a mobilisé les pouvoirs publics en occupant plusieurs lieux à Lausanne. « En lien avec la fermeture saisonnière des [hébergements d'urgence] HU dans le canton de Vaud au printemps 2022, la thématique du sans-abrisme s'est retrouvée sur les devants de l'agenda politique. Un collectif militant a choisi l'action directe pour dénoncer la mise à la rue de nombreuses personnes sans-abri et a occupé pendant un mois les jardins de la Haute école de travail social et de la santé. Différentes interventions au Grand Conseil vaudois et au Conseil communal de la Ville de Lausanne ont demandé aux autorités politiques de revoir leur dispositif de prise en charge des personnes sans-

¹² <https://www.letemps.ch/suisse/migrants-derniers-sansabri>

¹³ 43m² est né en 2022, collectif militant pour le droit au logement. <https://renverse.co/mot/43m2>

abri » (Bertho, Guedat, Reitz et Rosenstein, 2022). C'est à la suite de ces événements que la ville de Lausanne a décidé d'organiser une table ronde rassemblant les communes vaudoises, le Canton, les partenaires institutionnels, les collectifs et les bénéficiaires et le monde académique. Malgré une diversité d'acteurs présents, le constat d'un manque de coordination et de vision partagée est apparu central. Les interventions des représentant.e.s des communes ont révélé des approches très disparates, souvent conditionnées par les ressources locales et une (re)connaissance partielle par les élu.e.s. Les échanges ont révélé qu'en l'absence de définition commune et de directives cantonales claires, chaque acteur agit selon sa propre interprétation de la problématique. « Cette journée a montré la diversité mais également, les limites des solutions existantes et l'importance de travailler ensemble à trouver des solutions pour celles et ceux qui n'ont pas de toit » (ibid. p. 5).

Sans cela, la gestion du sans-abrisme demeure réactive, centrée sur l'urgence. Elle est fragmentée et ne parvient pas à émerger comme un problème public, comme le relève une étude réalisée à Lausanne en 2021 : « Le cadrage du sans-abrisme comme relevant de l'urgence a des implications sur sa définition et sur son traitement : envisagé comme un problème de courte durée, il donne lieu à une aide ponctuelle ne remettant pas en question la structure ou l'étendue des aides existantes. Le traitement du sans-abrisme par la politique de l'urgence a des effets délétères tant sur les personnes concernées que sur le personnel travaillant auprès d'elles » (Bertho et al., 2021).

Le financement du dispositif d'hébergement d'urgence cantonal est régi par la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF). Celle-ci stipule, à l'article 15 alinéa 1, que les subventions allouées aux institutions d'hébergement et aux accueils de jour sont réparties entre le Canton (70%) et les Communes (30%), dans le cadre de la participation à la cohésion sociale (Gutjahr et al., 2023, p. 12). Toutefois, cette répartition demeure largement insuffisante pour répondre aux besoins croissants du terrain. En effet, si les ressources financières constituent une composante essentielle du problème, leur mobilisation seule ne suffit ni à les reconnaître pleinement, ni à y apporter des réponses durables. La création de logements adaptés requiert une implication conjointe de l'ensemble des acteurs publics et privés, ainsi qu'une mise en œuvre coordonnée des ressources humaines, matérielles et de planification nécessaires à une politique d'hébergement réellement efficace.

Cette journée aura toutefois permis de remettre en question la logique saisonnière d'une partie des places d'hébergement d'urgence, qui cessera dès l'année suivante¹⁴. Et elle aura permis à des personnes impliquées de différentes manières de se rencontrer, ce qui contribue aussi à construire une compréhension commune et de créer un début de partenariat. Elle aura également rappelé et souligné l'importance d'une coordination de la politique du logement social incluant le sans-abrisme.

6. Politique du logement à Renens

Au niveau cantonal, la constitution vaudoise garantit le droit au logement (art. 33) mais l'accès au logement est soumis aux critères du secteur immobilier, et aux limites du taux de vacance par commune. La situation à Renens est très critique, comme en atteste le rapport de gestion 2024 : « Au 1er juin 2024, le nombre de logements vacants à la location à Renens s'élève à 44, soit un taux global de vacance de 0,40 % (41 logements en 2023, soit 0,37 % de taux de vacance). Ce taux est significativement inférieur au seuil de pénurie fixé à 1,5 % de logements vacants. Ce résultat statistique amène au constat d'une situation de crise persistante sur le marché locatif communal.

¹⁴ <https://lecourrier.ch/2022/09/19/vers-la-fin-de-la-logique-saisonniere/>

Les logements vacants ont tendance à être des appartements aux loyers onéreux, qui influencent significativement les loyers alentour lors de changement de locataire » (Rapport de gestion de la ville de Renens, 2024).

La politique du logement à Renens repose sur plusieurs dispositifs : des logements subventionnés, des logements à loyer modérés, attribués selon des critères de domiciliation, de revenu, de fortune et de taille du ménage. En parallèle, Renens soutient l'accès au logement par une aide individuelle (AIL), cofinancée avec le Canton, destinée aux ménages dont le loyer est trop élevé par rapport à leurs ressources¹⁵. Pour répondre à une difficulté croissante d'accéder à des logements, la ville a pu acquérir des baux à loyer, qu'elle sous-loue à des locataires en vue de faciliter leur accès au logement et la stabilisation de personnes en difficultés diverses. Cette mesure a fait l'objet d'un préavis au conseil communal : « Disposer d'un logement est en effet un besoin de base, qui permet ensuite d'envisager d'améliorer d'autres aspects de la vie personnelle ou familiale (professionnel, financier, etc.) » (Renens, 2014, préavis no 48, 2014). Toutefois, ces initiatives ne suffisent pas à détendre le marché, et sont largement insuffisantes.

7. Situations « hors cases »

Ainsi, en raison d'une pénurie croissante de logements, les personnes en très grandes difficultés pour se loger, momentanément ou durablement, échappent aux préoccupations des autorités. La perte d'un logement n'est pas seulement un symptôme de précarité ; elle constitue un tournant aggravant dans des parcours de vie déjà marqués par des vulnérabilités. En devenant des « sans-abris », ces personnes perdent leur identité. Une telle situation les enferme dans une spirale où l'accès au logement devient de plus en plus difficile, voire impossible. Elles sont le résultat d'une raréfaction de logements abordables, de phénomènes structurels comme la gentrification, la spéculation immobilière, ou d'autres mécanismes d'exclusion multiples, combinés à des facteurs individuels, qui peuvent être divers. En outre, ces personnes ne forment pas un groupe homogène. L'exclusion du logement est due à de nombreux facteurs, combinaison de facteurs structurels et de vulnérabilités individuelles (Reitz, Thievent et Iorio, 2024).

Quelques expériences ont constitué le terreau d'un développement d'une offre de logements de transition. Ces situations sont apparues dans les partenariats de proximité évoqués plus haut. Il y a sans doute de nombreuses situations de ce type, invisibles, portées par des particuliers ou des collectifs. Celles qui sont décrites ici ont ceci de particulier qu'elles impliquent la commune. En 2016, une mère originaire d'un pays africain, accompagnée de ses trois enfants sollicite l'aide du collectif Droit de rester¹⁶. Son mari ayant été renvoyé en Italie dans le cadre du règlement Dublin, elle s'était réfugiée dans le canton de Vaud afin de protéger ses enfants et d'éviter un renvoi, l'Italie n'offrant pas, selon elle, des conditions d'accueil adéquates. Cette famille est orientée vers un foyer d'urgence à Renens, géré par l'église catholique. Dès leur arrivée à Renens, le service de la cohésion sociale (par la Municipale) a été informé et inclus dans le réseau entourant cette situation. La femme et ses enfants sont très éprouvés psychologiquement. Les autorités vaudoises affirment toutefois que le canton de première arrivée reste compétent et qu'elles ne peuvent se substituer à lui. La position du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et du Service de la population (SPOP) place la commune devant une contradiction : cette famille ne peut ni rester (elle ne le peut pas légalement), ni repartir (elle n'est pas en état de le faire). Toute forme de soutien se situe à la

¹⁵https://renens.ch/autorites_et_administration/directions/sectors.php?menus_pages_id=8&id_directions=3&id_services=56&id_sector=29

¹⁶<https://droit-de-rester.blogspot.com/>

frontière de la légalité (LEI, art. 116, incitation au séjour illégal). Dans ce cas, pour éviter le placement des enfants, une solution provisoire est mise en place : la famille est hébergée près de deux ans dans une garderie désaffectée, avec l'accord de la Municipalité et le soutien des services cantonaux de protection de l'enfance. Une fois cette période écoulée, un autre logement temporaire est trouvé, cette fois dans une maison en attente de rénovation. Ces deux solutions sont des logements de transition. Finalement, après plusieurs mois de négociation, la famille doit repartir dans le canton de première arrivée, où elle a été prise en charge par les services de l'asile. Confrontée à l'impossibilité de réunir sa famille, la mère a décidé de quitter l'Europe et de demander l'asile dans un pays du continent américain, où elle et son mari ont pu se retrouver, et rejoindre des proches. Dans un courrier envoyé à ses anciens logeurs, la ville de Renens, elle a témoigné une reconnaissance pour les années de stabilité dont elle et ses enfants ont pu jouir.

Une autre situation a trouvé une issue le premier jour du Covid. Une femme et ses deux enfants étaient arrivés en Suisse depuis l'Espagne. C'est l'école qui a alerté le service de la cohésion sociale sur la situation de cette femme, en difficultés. Sans réseau, elle semblait très isolée et ses enfants en danger. Un travail de recensement réalisé par la responsable de l'office du logement a permis de mettre cette famille à l'abri dans un logement voué à la démolition. Cette femme était partagée entre les contraintes d'un séjour en Suisse (disposer d'un revenu suffisant) et un retour en Espagne où manifestement, d'autres contraintes pesaient sur l'ensemble de sa famille. Quelques mois permettent parfois de reprendre son souffle et de peser les différentes contraintes en jeu. La crise du Covid s'étant déclenchée le lendemain, cette solution est apparue d'autant plus salutaire. Elle y est restée plus d'un an, puis est partie dans une autre commune, après quoi nous avons perdu sa trace.

Dans les deux cas, l'absence de logement et l'état de santé de ces deux femmes auraient conduit au placement des enfants. La sécurité, même temporaire, leur a permis de reprendre leur souffle, éviter un placement et réfléchir à ce qu'elles pouvaient, souhaitaient faire, malgré les très fortes contraintes qui pesaient sur elles.

Pendant la crise du Covid, les veilleurs d'un hébergement d'urgence signalent la situation d'une femme de plus de soixante ans, vivant dans la rue depuis plus de sept ans. Ses difficultés psychiques compliquaient son accueil en structure d'urgence, mais il a été possible de la loger provisoirement dans les locaux d'une association contrainte d'interrompre ses activités en raison des directives sanitaires. Cette solution lui a permis de stabiliser sa situation. A noter toutefois que pour récupérer son permis C, elle a dû faire la démonstration de sa présence en Suisse, durant les sept années durant lesquelles elle vivait dans la rue. Ces démarches sont longues et éprouvantes pour les personnes déjà marquées par leur trajectoire sans logement, sans un réseau de soutien et sans visibilité sur leur propre situation. Elles exigent non seulement une collaboration étroite avec les services cantonaux et communaux, mais nécessitent également un accompagnement, car elles impliquent de revisiter des expériences souvent traumatisantes. Au-delà de l'aide apportée à la personne, ce processus (s'il aboutit), contribue également à renforcer le système dans sa capacité à inclure les individus fragilisés. Il illustre ce que Robert Castel (2003) décrit comme une démarche de « réaffiliation » sociale : le retour progressif d'individus marginalisés dans les réseaux d'intégration que sont le travail, la famille ou les relations sociales.

Ces exemples forment les prémisses du développement de logements transitoires à Renens. Ils illustrent l'invisibilisation des personnes qui n'entrent pas dans les cases, autrement dit, dont la situation n'est pas prise en charge par une politique publique. Cette « disparition » n'est pas totale : d'une part, les structures d'hébergement d'urgence sont le dernier rempart où elles se manifestent. Mais ces situations de vie « dans l'impasse » se manifestent aussi dans d'autres institutions qui peinent à trouver les réponses car leurs missions ne les englobent pas : institutions sociales diverses, les écoles, certaines associations caritatives, les lieux de soin, un cours de français.

Ces collectifs, travailleurs et travailleuses sociales, enseignant.e.s ou encore les autorités locales ne disposent pas toujours des moyens pour évaluer toutes les options, mais ils ont la responsabilité immédiate de mettre les personnes à l'abri, ou de les signaler, en particulier les plus vulnérables, comme les enfants ou les personnes âgées.

Les échanges, la reconnaissance mutuelle et la construction d'une compréhension partagée entre des partenaires très divers — allant des personnes concernées aux associations locales, en passant par l'administration communale et ses différents services (affaires sociales et urbanisme), — rendent possible l'émergence de solutions et la création d'opportunités, comme par exemple, le fait que le service de l'urbanisme collabore avec le service du logement et puisse signaler un bâtiment vide en attente d'un permis. La convergence entre les associations/services communaux et cantonaux laisse la place à la construction d'une vision commune. Ce qui était jusqu'alors invisible et donc toléré, devient un véritable problème à résoudre, car mis en lumière.

Il est également notable que, dans les cas évoqués, un réseau de soutien composé de membres d'associations ayant été au contact de ces personnes, ou même de membres de l'administration, notamment l'une d'elle qui faisait partie d'une association de femmes, s'est immédiatement constitué dès qu'une solution de logement a pu être trouvée. Ces réseaux, qui permettent de fournir des meubles, de résoudre des problèmes de garde d'enfants ou encore de faciliter l'accès à l'emploi, ne peuvent s'activer tant que la précarité résidentielle perdure, l'urgence et l'ampleur de la situation empêchant toute mobilisation durable. Ces réseaux soulignent qu'un réseau d'entraide a besoin, pour se constituer, d'un juste partage des responsabilités. Ce partage attribue une place réaliste à chaque acteur : « Une répartition juste des responsabilités repose sur une reconnaissance mutuelle des rôles : l'État garantit le cadre et les droits, les associations assurent la médiation et l'action de proximité, les citoyens participent à la construction du commun, et les personnes concernées apportent leur expertise vécue ». Comme le montrent Ansell & Gash (2008) ainsi que Joan Tronto (2021), ce n'est que dans une logique de gouvernance collaborative et de care partagé qu'on peut sortir d'une approche solutionniste, qui charge un seul acteur — ou les personnes elles-mêmes — du poids des réponses sociales.

Les situations présentées dans ce chapitre concernent des femmes. Le sans-abrisme frappe autant les hommes que les femmes, mais la situation des femmes est différente : le sans-abrisme au féminin est plus stigmatisé (y compris par les institutions sociales), plus dangereux aussi, ce qui conduit les femmes à adopter des stratégies d'évitement. Avec les femmes se pose également la question des enfants, lorsqu'elles en ont, et que souvent, elles en ont la charge. Deux des logements transitoires créés à Renens répondent à ces constats.

8. Répondre aux femmes vivant dans la précarité

Deux hébergements ont été créés, exclusivement pour des femmes. Le premier, dans une maison dont la ville a hérité, dans l'attente d'une affectation, afin d'y accueillir des femmes seules avec enfants en colocation. Cette affectation qui se voulait temporaire s'est révélée durable, en raison du report de certains projets de la ville. Et l'autre, un hébergement pour cinq femmes vivant dans l'itinérance, auquel s'est ajouté un accueil inconditionnel en journée. En dispensant deux offres de logements de transition en non-mixité destinées aux femmes en situation de vulnérabilité, le dispositif contribue à visibiliser des formes de précarisation résidentielle, de marginalisation et d'insécurité spécifiques aux femmes tout en proposant une réponse qui prend en compte la spécificité de leurs besoins en matière de sécurité (physique, matérielle) et leur positionnement aussi, face aux institutions existantes.

Ce deuxième projet a vu le jour grâce à un partenariat particulier, entre plusieurs femmes concernées et des travailleuses sociales, occupant des positions différentes dans l'espace institutionnel : position de travailleuse sociale en contact avec les femmes rencontrées dans la rue, et ayant établi avec elles un lien basé sur la reconnaissance de leur expertise, position de responsable de l'office du logement, favorisant le pouvoir d'agir des personnes et l'opportunité d'une approche nouvelle de la précarité résidentielle, et position d'élue, chargée de construire le relais vers les instances politiques à partir d'une implication dans le projet.

La précarité résidentielle des femmes révèle les mécanismes de genre croisant ceux de l'exclusion sociale : en plus de se trouver très exposées dans la rue, ou dans une situation de précarité extrême, elles sont fortement stigmatisées, comme « femmes » ne correspondant pas aux différentes normes actuelles. Selon les femmes rencontrées dans le cadre du projet à Renens, qui a progressivement vu le jour suite à une démarche participative, mais également, selon l'étude de Viviane Prats et Anne Behler, « femmes en marge » (Prats et Behler, 2011), le dispositif d'accueil bas seuil, mais plus largement, les institutions sociales ne sont pas pensées selon une approche genrée, qui tienne compte de leur situation spécifique : vulnérabilité liée au genre, au fait d'avoir des enfants, à la consommation de drogues, aux stéréotypes qui pèsent sur elles et au mépris pour ne pas correspondre aux normes de genre. C'est ainsi que le projet de Renens a vu le jour : « L'idée prend forme ; construire un projet avec et pour des femmes qui sont dans ou ont connu l'itinérance¹⁷ ; un lieu qui correspond à leurs besoins spécifiques, qui se développera et fonctionnera avec elles. Un lieu qui leur ressemble, auquel elles peuvent s'identifier » (Clerc, Debluë et Fontannaz, 2022).

En développant une offre spécifique aux femmes, il s'agissait de répondre en partie à leur situation, mais aussi, de mieux comprendre et de visibiliser le sans-abrisme genré. Les femmes sont-elles invisibles ou se rendent-elles invisibles où on les attend ? Selon la réponse, l'approche est bien différente (Clerc et Fontannaz, 2019). Il s'agissait à la fois d'échapper au stigmate et de sortir de l'urgence, condition pour pouvoir se reconstruire et se projeter, avec une réponse qui réouvre une vision d'avenir. « Les lieux existants construisent l'urgence, le stigmate et l'exclusion. Ces lieux rendent impossible de quitter les repères de la rue pour se projeter dans l'avenir. Les femmes cherchent simplement à marquer leurs murs, à s'inscrire et à exister telles qu'elles sont, dans leur vision à elles » (Fontannaz, Clerc, 2020).

En réponse à ces constats, et fruit d'une élaboration en partenariat entre la ville de Renens, le Relais¹⁸ et les femmes concernées, un projet de maison destinée aux femmes vivant dans l'itinérance a démarré à Renens. L'objectif était de mettre en lumière le parcours de femmes rencontrées dans la rue, dans ces interstices multiples que sont les lieux en marge où elles étaient cantonnées, et leurs stratégies d'évitement. Des discussions sont menées avec les femmes concernées. Elles souhaitent participer à la création de ce lieu, mais elles souhaitent aussi, au travers de cette expérience, prendre la parole, se confronter aux institutions et témoigner des mécanismes d'exclusion que ces dernières perpétuent, par des paroles, des gestes, des procédures, qui viennent faire écho à des parcours de honte, de violence et d'impuissance. Elles souhaitent que la maison devienne le symbole de leur résistance à une identité qui les enferme et qu'elles n'ont pas choisie. Lors des nombreuses rencontres avec les femmes qui se sont réunies autour du projet

¹⁷ L'itinérance est caractérisée plus largement que le sans-abrisme, dans une perspective de *parcours de vie* (WWW.CENTRE-LIVES.CH/IMPACT, 2025), ici marqué par l'instabilité résidentielle, la marginalisation sociale, la pauvreté et parfois des ruptures familiales ou institutionnelles.

¹⁸ <https://www.relais.ch/structures/relais/>

des Lionnes, il apparaissait aussi, très fortement, que ces femmes ne voulaient pas être réduites à une identité d'assistées. Elles voulaient prendre la parole et contribuer à leur environnement. « Nous avons besoin d'un lieu où on sert à quelque chose » (ibid. 2022). Toutefois, les contraintes politiques qui pèsent sur la réalisation de tout projet sont bien réelles : conditions d'accès aux bâtiments, divergences politiques, échéances et négociations budgétaires, aux niveaux communal et cantonal. Dans ce contexte, le risque de « parler à la place de » est permanent. Aujourd'hui, la ville continue d'accueillir ces projets, mais les personnes impliquées s'efforcent, avec le temps, de concilier plusieurs dimensions : les enjeux urbains, une compréhension fine de la précarité, une attention particulière aux femmes concernées et à leur participation, ainsi que la pérennisation de ces expériences. L'étude réalisée évoque quelques pistes et recommandations.

9. D'autres expériences

Deux autres lieux ont pu servir de logement de transition. L'un est un bâtiment qui hébergeait autrefois une pension, avec plusieurs chambres individuelles, et un grand appartement, dans un bâtiment voué à la démolition, qui a été mis à disposition d'un hébergement d'urgence, pour des hommes ayant un emploi mais ne trouvant pas à se loger. Ces logements étaient loués, à des prix modestes. Cela a été possible grâce au recensement des bâtiments vides réalisé par la responsable de l'office du logement en collaboration avec le service de l'urbanisme, ainsi que grâce à une collaboration avec certains propriétaires et gérances. L'emploi de ces bâtiments est provisoire, ce qui implique aussi que les personnes hébergées puissent s'en servir comme d'un tremplin pour accéder à des conditions d'hébergement meilleures, ce qui n'est jamais garanti.

Récemment, l'opportunité d'un bâtiment s'est présentée grâce à un partenaire institutionnel, disposé à mettre à disposition un bâtiment pour une durée de deux ans — le temps nécessaire à l'élaboration de son propre projet. Ce partenaire s'est adressé à la commune de Renens, connue pour ses récentes expériences de logement de transition. Face à une telle opportunité, des représentant.e.s de la ville et de la région d'action sociale se sont rassemblés, pour créer un logement de transition provisoire, en définissant ses modalités : quel public, quels critères, quel accompagnement et quel monitoring ? Une telle démarche passe par le rassemblement, autour de la table, de personnes situées dans les cercles concentriques où s'expriment et s'élaborent les réponses techniques, temporelles, politiques. Cet espace de discussion, à recréer à chaque fois, est le lieu de création de logements de transition. S'il existe formellement, on peut parler d'une politique formalisée du logement de transition. Le rattachement diversifié de ses acteurs, et leurs intérêts différents, convergent vers la volonté d'utiliser leur marge de manœuvre pour lutter contre la précarité résidentielle.

CONCLUSION

Ces initiatives illustrent différentes formes de mise à disposition de logements dans une région où le taux de vacance est extrêmement faible. Elles démontrent qu'il est possible de coopérer et de faire preuve de créativité pour placer la lutte contre le sans-abrisme au cœur des priorités. Il s'agit d'une politique interstitielle, encore en marge des politiques publiques, qui s'appuie sur la collaboration entre des acteurs aux positions diverses, animés par la volonté de dépasser les visions trop rigides — qu'il s'agisse des responsabilités ou des perceptions de la réalité — afin de construire une compréhension partagée des rôles de chacun. Cela suppose un double déplacement du regard : d'une part, identifier les mécanismes de répartition qui façonnent les représentations ou les justifient ; d'autre part, accepter de sortir de son propre cadre pour agir collectivement.

Les résistances à reconnaître et à comprendre les réalités sociales, notamment leurs causes structurelles, expliquent en partie pourquoi certaines situations ne parviennent pas à émerger comme de véritables problèmes publics. Faute d'un portage politique clair, ces enjeux restent invisibles ou relégués à la marge, sans qu'aucune obligation institutionnelle n'impose de les traiter. Pourtant, d'autres thématiques, longtemps jugées peu porteuses, ont fini par s'imposer dans le débat public. Les logements de transition permettent à des personnes de retrouver une place et à ce titre, devraient mobiliser les pouvoirs publics. Cela impliquerait de créer des dispositifs obligeant les autorités communales et cantonales à mettre des lieux à dispositions, ou alors à financer ceux qui le font, par des moyens formels de répartition. Ces moyens existent mais sont largement insuffisants. Ils participent à la construction des représentations collectives et modèlent les formes d'action publique. Si certaines communes prennent des initiatives, d'autres demeurent silencieuses — tout comme les milieux détenant une large part du parc bâti. Un silence qui questionne autant que celui des personnes exclues. Deux silences aux significations sociales opposées, qui finissent par se confondre et se neutraliser dans l'indifférence urbaine.

La stigmatisation joue à cet égard un rôle dommageable, tant pour les personnes concernées que pour celles qui se font le relais de leur voix. Une rencontre entre les femmes impliquées dans le projet des Lionnes et une journaliste l'illustre : les femmes résistaient à apparaître dans la presse, en raison de la violence de certains mots, titres, qui façonnaient leur image et les y enfermaient. Leur méfiance avait alors pu être nommée, et entendue. Le titre de l'article qui a suivi, *Une chambre à soi* (Din, 2022), mettait en lumière l'importance de disposer d'un espace pour se reconstruire — physiquement, socialement, identitairement. Pour articuler espace, droits sociaux et identité personnelle, une condition est essentielle : construire un savoir partagé, et extraire certains sujets sensibles du champ des controverses paralysantes. Si la controverse a aussi sa place, notamment dans l'arène politique, elle ne doit pas renforcer les angles morts, dans lesquels se trouvent les personnes en situation de sans-abrisme, ou de mal logement.

Derrière les difficultés résidentielles, on trouve des parcours fragmentés, invisibilisés : expulsions, hébergement temporaire, errance, nuits passées chez des proches, ou dans des logements sur-occupés et précaires. « Ces vies ont glissé sous les radars, confinées à l'informel, au temporaire, au silence » (Fontannaz, Clerc 2020). Les expériences menées à Renens démontrent qu'il est possible d'adopter une autre approche, fondée non pas sur des solutions préformatées, mais sur une co-construction des réponses avec les personnes concernées. Le logement de transition devient alors bien plus qu'un simple hébergement : c'est un lieu pour se poser, pour se penser autrement, et pour exister hors de l'urgence sociale.

Ce travail de mise en visibilité est profondément politique. Il invite à repenser les seuils de la normalité résidentielle, à interroger ce que signifie véritablement « avoir un chez-soi », et à reconnaître la fragilité des conditions de stabilité : un bail, une chambre, une clé. Il oblige aussi à déplacer le regard : au lieu de juxtaposer des représentations opposées, source de conflits idéologiques, il s'agit d'en faire les pièces d'un puzzle à assembler collectivement.

Imaginer une responsabilité partagée — par exemple en intégrant le logement social à la péréquation intercommunale — permettrait de mieux répartir les efforts, tout en renforçant la coordination et la solidarité à l'échelle du canton. Une telle perspective inviterait à reconnaître que les mécanismes invisibles de répartition jouent un rôle central, à la fois dans la distribution des ressources et dans la manière dont les problèmes publics sont (ou ne sont pas) reconnus.

* * *

BIBLIOGRAPHIE

- Ansell, C., & Gash, A. (2008). Collaborative governance in theory and practice. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 18(4), 543–571. <https://doi.org/10.1093/jopart/mum032>
- Bertho, B., Guerdat O., Reitz M., Rosenstein E. (2023). Table ronde sur l'hébergement d'urgence du 14 septembre 2022. HETSL.
- Brisson, G. (Dir.). (2019). *Exploration conceptuelle de la notion d'enjeu et de quelques termes apparentés : Projet de recherche ATISÉE*. Université du Québec à Rimouski. <https://ee.uqar.ca>
- Butler, J. (1990). *Gender Trouble: Feminism and the Subversion of Identity*. New York: Routledge.
- Castel, R. (2003). *L'insécurité sociale : Qu'est-ce qu'être protégé ?* Seuil.
- Clerc, K., Debluë, A., & Fontannaz, P. (2022, 15 septembre). Un lieu d'accueil conçu par et pour des femmes. *REISO, Revue d'information sociale*. <https://www.reiso.org/document/9581>
- Din, C. (2022). Une chambre à soi. *24 Heures*. <https://www.24heures.ch/une-chambre-a-soi-132525633694>
- Feuille des Avis Officiels. (2025, 8 août). L'agenda des communes. <https://www.faovd.ch/alphabet-des-communes/91/renens/>
- Fontannaz, P., & Clerc, K. (2020). *L'essentiel invisible : Rencontre avec l'itinérance des femmes*. Actualité sociale.
- Gutjahr, E., Leresche, F., & Dhananka, S. (2023). *Évaluation du dispositif d'hébergement d'urgence dans le canton de Vaud*. HETSL-FR.
- Keuffer, N. (2020). *L'autonomie communale en Suisse : Conceptualisation, classifications empiriques et facteurs explicatifs* (Cahier de l'IDHEAP 314/2020). Unité Administration suisse et politiques institutionnelles.
- Martin, H., Bertho, B. & Tabin, J.-P. (2021). *Le projet du Simplon, un logement provisoire pour des personnes sans abri à Lausanne* (rapport de recherche). Association Sleep-In, Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL).
- Prats, V. & Baechler, D. (2011). *Femmes en marge un genre à part ? Recommandations de l'étude*, Lausanne : EESP. Secrétariat général du Grand Conseil du Canton de Vaud. (2024, avril). *Rapport de minorité de la commission sur le projet de décret ordonnant la convocation du corps électoral... (RC MIN 1, 23_LEG_133)*. Vaud, Suisse. https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2022-2027/23_LEG_133_RCmin1.pdf
- Reitz, M., Thiévent, R., & Iorio, C. (2024). *Logements de transition. Analyse de l'offre de la Ville de Renens* (rapport final). Office fédéral du logement.

- Reitz, M., Thiévent, R., & Iorio, C. (2024). *Logements de transition. Analyse de l'offre de la Ville de Renens* (étude abrégée). Office fédéral du logement.
- Secrétariat de l'Union des Communes Vaudoises (2024, septembre). *La péréquation en questions : Décompte 2023* (Mise à jour). Vaud, Suisse.
- Seurat, C., & Tari, T. (dir.). (2021). *Controverses : mode d'emploi*. Les Presses de Sciences Po.
- Thévoz, L., & Walter, S. (2013). *Pré-étude de la collaboration institutionnelle en matière de politique du logement dans l'Ouest lausannois* [Rapport final]. CEAT / EPFL.
<https://infoscience.epfl.ch/server/api/core/bitstreams/582e2d71-e584-41ae-b29c-73b5e4891560/content>
- Tronto, J. C. (2021). *Une démocratie bienveillante : Le care, les femmes et la politique du quotidien* (A. Jarrige, Trad.). La Découverte. (Ouvrage original publié en 2013)
https://www.renens.ch/docuploads/Autorites/Administration_communale/Service_des_finances/pdf/RG_2024_Renens_ID745787.pdf
- Ville de Renens. (2014). *Préavis no 48 – Renforcement de la politique communale du logement : Rôle de l'Office du logement – Collaboration avec le CSR – Augmentation du nombre de logements sociaux*.
<https://renens.ch/docuploads/Documents/pdf/Preavis/PREAV48-2014.pdf>



IMPRESSUM ARTIAS

Publication

Uniquement en ligne
Accès libre
Reproduction autorisée en citant la source

Mise en page et gestion web

Sonia Frison

Rédaction

Karine Clerc

Lectorat

Amanda Ioset et Paola Stanić

Éditrice

Artias
Association romande et tessinoise
des institutions d'action sociale
Rue des Pêcheurs 8
1400 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 557 20 66

info@artias.ch

www.artias.ch

www.guidesocial.ch

[LinkedIn](#)